CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

**Nos valeurs**
**Votre voix**
**Notre force**

**MARDI 24 NOVEMBRE 2026**
**ÉLECTIONS DU COLLÈGE ORDINAL**
**PROVINCE DU CNB**

# Sandrine BERESSI

**Barreau :**
Seine-Saint-Denis

**Date de prestation de serment :**
1995

**Date bâtonnat :**
2025-2026

**Autres fonctions ordinales :**

- Membre du Conseil de l'Ordre.
- Coordinatrice des permanences pénales et zone d'attente.
- Déléguée à la « taxation d'honoraires ».
- Présidente de la commission MARD.
- Médiatrice, membre fondatrice de Médiation Barreau 93.

**Avocate de proximité, mon exercice transversal, notamment en droit des étrangers, de l'asile et du contentieux locatif, a façonné mon engagement pour l'accès au droit, avec un vif intérêt des enjeux européens et internationaux. Comme bâtonnière, j'ai voulu faire vivre un barreau qui se prépare à l'IA, attentif aux vulnérabilités et engagé pour la protection et la dignité de chaque justiciable.**

**Je souhaite aujourd'hui mettre cette expérience au service du CNB pour contribuer aux choix qui engagent notre avenir, défendre notre indépendance et notre rôle dans la défense de l'État de droit et des libertés.**

## Une force collective au service de l'ordinalité

Le 24 novembre 2026, vous choisirez celles et ceux qui porteront la voix des Ordres au sein du Conseil national des barreaux, durant les trois prochaines années

- Le collège ordinal est une force qui prend tout son sens dans la confraternité au service de tous les barreaux.
- Nous formons une équipe de bâtonniers et d'élus ordinaux de terrain, engagés chaque jour auprès de leurs consœurs et confrères.
- Notre diversité est une richesse ; notre expérience, un atout ; notre unité, une force.
- Nous voulons un CNB proche des barreaux, attentif au maillage territorial et à la déontologie, garant de notre indépendance et capable de répondre aux transformations d'une profession en mouvement.
- Nous souhaitons porter un Conseil national des barreaux utile, à l'écoute des Ordres, sensible à la diversité de nos territoires et de nos modes d'exercice, à l'accès au droit pour toutes et tous.

**Le 24 novembre 2026, faisons entendre la voix du nombre et de l'unité. Mobilisez-vous !**

**Notre projet puise sa force dans la vie des cabinets, dans les préoccupations des confrères et dans l'expérience des Ordres et des territoires. Nous voulons transformer cette connaissance du terrain en actions concrètes, utiles et réalisables. Avec le pragmatisme pour méthode, la proximité pour exigence et l'avenir de la profession pour horizon.**

## 1. Protéger l'avocat pour mieux défendre

**Nous voulons faire de notre indépendance et de notre secret professionnel des exigences non négociables, socle d'un État de droit qui protège véritablement**

**Garanties fondamentales :**

- Constitutionnalisation du rôle de l'avocat
- Protection et unicité du secret professionnel
- Renforcement du rôle de l'avocat dans la défense des libertés fondamentales et la transition écologique et sociétale

**Indépendance de l'avocat :**

- Extension de l'immunité (art. 41 de la loi du 29 juillet 1881) aux procédures disciplinaires
- Création d'un poste de délégué à la protection et à la sécurité des avocats, au sein de la profession
- Valorisation de l'engagement ordinal
- Monopole de la commission d'office au Bâtonnier

**Lutte contre l'exercice illégal du droit :**

- Protection du périmètre du droit en valorisant la marque « avocat », gage de compétence et de déontologie
- Développement d'une plateforme de signalement et d'un lien entre les référents locaux et le Conseil national des barreaux
- Coordination des actions du Conseil national des barreaux et des Ordres et communication sur les poursuites engagées

## 2. Rendre le droit accessible, partout et pour tous

**La justice ne doit connaître ni désert ni frontière : nous voulons qu'elle irrigue chaque territoire, et que l'avocat y invente, avec elle, de nouveaux champs d'activités**

**Garantie d'un accès universel au droit :**

- Assistance obligatoire de l'avocat pour tous les justiciables (gardés à vue, plaignants, personnes vulnérables protégées, personnes en situation de handicap...)
- Suppression des chausse-trappes procédurales, du formalisme excessif et des entraves à l'accès au juge
- Revalorisation de l'aide juridictionnelle (unité de valeur et barème) et exigence de moyens budgétaires à la hauteur d'une justice de qualité

**Présence sur le territoire et ancrage économique :**

- Lutte contre les déserts juridiques en incitant à l'installation dans les zones sous-denses
- Rapprochement des avocats avec le tissu économique et les acteurs locaux

**Conquête et diversification des activités :**

- Valorisation de l'activité pré-contentieuse et amiable, du rôle de négociateur, de gestionnaire de risque et d'accompagnateur décisionnel
- Création de la consultation préalable obligatoire de l'avocat
- Extension de la pratique de l'Acte d'Avocat
- Développement de l'Observatoire du Conseil national des barreaux pour identifier les opportunités de marché

## 3. Mieux exercer, mieux transmettre, mieux vivre

**Une profession ne vit que si elle prend soin de ceux qui la font vivre : nous voulons accompagner chaque avocat, de ses premiers pas jusqu'à la transmission de son cabinet, sans jamais sacrifier son équilibre**

**Attractivité de la profession :**

- Valorisation de la collaboration
- Encouragement et sécurisation des formes d'exercice collectif et réflexion sur les nouvelles pratiques du domicile professionnel
- Prise en compte des besoins spécifiques des confrères exerçant essentiellement dans le domaine du conseil
- Poursuite de l'amélioration de la formation professionnelle initiale et continue sur tout le territoire

**Transmission :**

- Mise en place de nouveaux modes de transmission de cabinet et optimisation de la fiscalité de cession
- Accompagnement personnalisé pour le départ à la retraite

**Santé, prévention et qualité de vie professionnelle (QVP) :**

- Renforcement de la protection sociale lors des interruptions d'activité et simplification des démarches en cas d'arrêt de travail
- Création d'un bilan de santé dédié et organisation des États Généraux de la QVP
- Développement de la plateforme QANOPEE, de la Journée-Santé du Barreau français (7 avril) et valorisation des associations sportives/culturelles

## 4. Innover, rapprocher, faire rayonner

**Parce que la déontologie n'est pas l'ennemie du progrès mais sa meilleure boussole, nous voulons mettre l'innovation au service des avocats, tisser un dialogue vivant entre le CNB et les barreaux, et faire encore mieux connaître l'utilité sociale de notre profession**

**Outils numériques et Intelligence Artificielle (IA) :**

- Maîtrise par la profession du déploiement de Portalis avec adaptation à nos outils métier
- Labellisation d'outils d'IA et de solutions d'anonymisation sécurisées garantissant le respect de la déontologie
- Généralisation des espaces sécurisés (e-partage, messagerie avocat.fr, e-drive), notamment pour contrer la fraude aux RIB
- Développement de la plateforme d'enregistrement en ligne des actes fiscaux, accès direct au fichier immobilier

**Proximité et dialogue CNB / Ordres / Avocats :**

- Création d'un réseau de référents territoriaux du Conseil national des barreaux (un pour environ 7 barreaux) pour garantir un suivi de proximité
- Amélioration des flux d'informations ascendants et descendants entre le Conseil national des barreaux, les Bâtonniers, les conseils de l'Ordre et les confrères

**Communication ciblée et grand public :**

- Développement de la communication ciblée du Conseil national des barreaux selon les modes d'exercice
- Promotion du portail avocat.fr et de son référencement optimisé
- Lancement de campagnes nationales valorisant l'utilité sociale, l'image et la diversité de la profession

**Une même voix, à l'écoute des territoires et au service de la profession**

**MARDI 24 NOVEMBRE 2026**
**ÉLECTIONS DU COLLÈGE ORDINAL**
**PROVINCE DU CNB**